

OBJET : Contrat de prestations culturelles
Spectacle fin d'année Crèche Clémentine

LE MAIRE DE MONTEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant qu'un spectacle de fin d'année est organisé pour les enfants des crèches municipales,
Considérant que la représentation proposée par l'Association ONE KICK MUSIC correspond aux souhaits de la Commune dans ce domaine.

DECIDE de signer avec l'Association ONE KICK MUSIC, sise 36, Cours Anatole France à 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue, représentée par son président Monsieur Stéphane Sauri, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour les animations suivantes :

Date	Intitulé	Montant net
Jeudi 12 décembre 2024 A la Crèche Clémentine	LAURENCE BONNET	350,00€TTC

Monteux, le 12 novembre 2024

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte exécutoire

Transmis le : 18.11.2024.

Publié le : 18.11.2024.